

## **Conseil municipal du 26 septembre 2011**

### **Compte-rendu de réunion**

Présents : ANDURAND Fabienne, ANGE Thierry, CRAÏS Gérard, DELAGNES Claudine, MOURGUES Jean-Michel, SABATIE Jean-Claude, SAUVAGNAC Pierrette.

Absents / Excusés : BABA Marilyne, BALDY Claude, ISSOLAN Dominique, RATIE Michel.

Procurations : Marilyne BABA à Gérard CRAÏS  
Michel RATIE à Jean-Claude SABATIE

Secrétaire de séance : Fabienne ANDURAND

La séance débute à 21 h 15. Monsieur le Maire accueille et remercie les personnes présentes, constate que le quorum est atteint et propose de passer à l'ordre du jour.

#### **1°- Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 juillet 2011**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la teneur du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 juillet 2011. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du précédent conseil.

#### **2°- Lotissement communal**

Il est décidé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours départemental.

La candidature de l'EURL ALGA –MEILLEURAT-VRD CONCEPT- est retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet de lotissement communal de qualité.

Il est proposé de créer un budget annexe et de donner une appellation au lotissement communal.

Le budget annexe est accepté.

Deux appellations sont envisagées : lotissement d'Altis ou lotissement du mas d'Altis.

#### **3°- Budget 2011 : décision modificative**

Il est décidé unanimement de procéder au vote de crédits supplémentaires et au virement de crédit suivants :

##### **Section d'investissement**

Chapitre 021      Virement de la section de fonctionnement      + 1500 €

Compte 1641      Emprunts et dettes assimilées      + 1500 €

##### **Section de fonctionnement**

Compte 61523      Entretien des voies et réseaux      - 1600 €

Compte 66111      Intérêts des emprunts      + 100 €

Chapitre 023      Virement à la section d'investissement      + 1500 €

#### **4° Locatif**

Des travaux sont à prévoir dans le T1 bis. M. MOURGUES s'occupera de diagnostiquer les problèmes d'humidité du logement. Il sera procédé au changement d'un radiateur et d'une porte de placard. Les travaux seront effectués par l'adjoint technique.

## **5°- SIEAMP – rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le rapport de l'année 2010 présenté est approuvé à l'unanimité.

## **6°- Entretien régulier de la salle des fêtes et au gmentation du temps de travail de l'adjoint technique**

Compte tenu des besoins de la collectivité, il est décidé de supprimer le poste d'adjoint technique à 3 heures hebdomadaires et de créer un poste d'adjoint technique à 4 h 30 hebdomadaires. Mme LONG, qui occupe ce poste, gèrera son temps de travail de façon globale, afin d'assurer l'entretien des locaux de la mairie chaque semaine et de procéder à l'entretien régulier de la salle des fêtes une à deux fois par mois.

## **7°- Impôts directs locaux**

Il est décidé de ne pas accorder de mesure d'exonération de taxes sur le foncier bâti pour les propriétaires de vignes et de vergers.

## **8°- Fonds de concours de la CCQC**

Les membres du conseil approuvent la décision de faire appel au fonds de concours intercommunal pour les travaux de l'esplanade.

## **9°- Urbanisme**

Il est décidé d'annuler les délibérations n°26 et 27 du 4 juillet 2011 relatives aux demandes de certificat d'urbanisme déposées par M. BARROCHE et Mme QUERTENMONT. Le conseil délibère et demande qu'un permis de construire soit délivré à chaque pétitionnaire.

## **10°- Projet de construction d'un chenil et d'une s alle des fêtes**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat confié à la SEMATEG pour le projet de construction d'un chenil et d'une salle des fêtes. Le mandataire a remis son rapport rendant compte de l'accomplissement de sa mission. Le bilan général et définitif de l'opération, d'un montant TTC de 20 664.35 €, est également produit.

Il est donné quitus entier et sans réserves de sa gestion à la SEMATEG.

## **11°- Modification de délibérations**

Le dossier présenté au Conseil Général de Tarn-et-Garonne, relatif au contrat d'équipement, a été revu et les modifications suivantes ont été apportées.

Le programme d'action qui sera mis en œuvre dans les prochaines années concerne :

### **En matière d'aménagement**

- création d'une halle,
- création d'une salle associative,
- aménagement d'un boulodrome,
- aménagement des espaces publics aux abords de la mairie,
- réfection des façades du bâtiment abritant les logements communaux.

### **En matière culturelle**

- réhabilitation et extension de la salle des fêtes

Le conseil approuve ces modifications et charge le maire de déposer le dossier de contractualisation auprès des services du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Le dossier déposé auprès des services préfectoraux, dans le cadre de la DETR 2011 et inscrit également à la convention territoriale du Pays Midi-Quercy, sera également soumis au Conseil Général de Tarn-et-Garonne, en vue d'obtenir une aide supplémentaire.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 h 45.